DROIT DE TIMBRE
PAYÉ PAR L'ÉTAT
AUTORISATION DU
1er OCTOBRE 1979

MAG/DM/4
048302 03

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
Le DOUZE FEVRIER
A PARIS, en l'Office Notarial

PARDEVANT **Maître Marie-Anne GEOFFROY-BERGIER,** Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8ème, 77 Boulevard Malesherbes.

Qui a reçu en la forme authentique le présent acte.

ONT COMPARU

Monsieur Thierry Maurice **BRAUN,** Directeur Général, demeurant à 95800 CERGY LE HAUT (VAL D'OISE), 19 Avenue des Essarts.
De nationalité française.
Né à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), le 7 Juillet 1954.
Divorcé et non remarié de Madame Mihaela Doina BRAUN, suivant décision rendue par le Tribunal de Grande Instance de PARIS, le 21 Octobre 1997.

FUTUR EPOUX STIPULANT POUR LUI ET EN SON NOM PERSONNEL

D'UNE PART

Et Mademoiselle Martine Marguerite Jeanne **GRIS,** Ingénieur commercial, demeurant à 95800 CERGY LE HAUT (VAL D'OISE), 19 Avenue des Essarts.
De nationalité française.
Née à NEUILLY-PLAISANCE (SEINE SAINT DENIS), le 3 Avril 1962.
Célibataire.

FUTURE EPOUSE STIPULANT POUR ELLE ET EN SON NOM PERSONNEL

D'AUTRE PART

LESQUELS, en vue du mariage projeté entre eux, et dont la célébration doit avoir lieu à la Mairie de CERGY Village (VAL D'OISE), en ont arrêté les clauses et conditions civiles de la manière suivante :

DROITS D'ENREGISTREMENT
SUR ÉTAT : 500 F

MG